



RÉGION ACADÉMIQUE  
AUVERGNE-  
RHÔNE-ALPES

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

# Rentrée étudiante

Dossier de presse  
27 septembre 2022



#Rentrée2022 — [ac-lyon.fr](http://ac-lyon.fr)

...the ...

...the ...

...the ...

...the ...

...the ...

...the ...

...the ...

...the ...

...the ...

|   |           |
|---|-----------|
| <b>Éditorial .....</b>  | <b>5</b>  |
| <b>Chiffres clés de la rentrée.....</b>   | <b>8</b>  |
| <b>Chiffres clés de la Recherche.....</b>   | <b>9</b>  |
| <b>1. Une priorité : assurer la qualité de vie et les conditions d'égle réussite des étudiants.....</b>         | <b>13</b> |
| La réussite étudiante en constante amélioration .....   | 14        |
| Développer l'offre de formation pour assurer l'accès à l'enseignement supérieur.....                            | 15        |
| Le renforcement des dispositifs d'égalité des chances et d'orientation .....                                    | 16        |
| Assurer l'accès au logement.....  | 19        |
| Préserver le pouvoir d'achat des étudiants.....   | 21        |
| Assurer la protection et l'épanouissement de chacun .....   | 24        |
| Améliorer l'environnement des campus .....  | 27        |
| Améliorer la vie sur les campus .....   | 28        |
| <b>2. L'enseignement supérieur au rendez-vous des défis d'aujourd'hui et de demain.....</b>                     | <b>31</b> |
| Mieux enseigner la transition écologique et énergétique .....   | 32        |
| Formation des enseignants : la réforme des Inspé poursuit sa mise en œuvre .....                                | 32        |
| Accès en master : déploiement de la plateforme nationale de candidature en 1 <sup>re</sup> année de master..... | 33        |
| Mise en œuvre de la réforme de l'accès au 1 <sup>er</sup> cycle des formations de santé .....                   | 35        |
| Amélioration des modalités de délivrance du doctorat .....  | 36        |
| Les Campus connectés pour accompagner les étudiants à distance.....   | 38        |
| Compétences et métiers d'avenir (CMA) : la formation au cœur du programme France 2030 .....                     | 39        |
| <b>3. La recherche au cœur de l'enseignement supérieur .....</b>  | <b>41</b> |
| D'importants investissements par France 2030.....   | 42        |
| Les Chaires de professeur junior : une attractivité des métiers de chercheurs.....                              | 42        |
| Accompagner la poursuite d'études et l'insertion professionnelle - Valoriser l'entrepreneuriat étudiant.....    | 43        |
| Fête de la Science 2022 - Réveil climatique du 7 au 17 octobre 2022 .....                                       | 45        |
| <b>4. Des établissements accompagnés dans leurs stratégies de sites .....</b>                                   | <b>47</b> |
| Redynamisation des politiques de sites .....  | 48        |
| Dialogue de gestion avec l'État.....  | 48        |
| L'appel à projets « ExcellenceS sous toutes ses formes » pour soutenir les stratégies de sites .....            | 49        |



# Éditorial



Après deux années universitaires rythmées par la crise sanitaire, la rentrée 2022 se déroule dans la normalité, permettant à nos étudiants d'appréhender avec sérénité ce moment essentiel de leur parcours.

La rentrée universitaire est marquée par de nouveaux défis, tant sur le champ de l'enseignement supérieur, que de la vie et qualité de vie des étudiants et de la recherche et de l'innovation.

Assurer l'égal accès et la réussite des étudiants dans leurs études demeurent une priorité. Avec 377 000 étudiants attendus, et une attractivité qui ne se dément pas - en témoigne le nombre de demandes sur Parcoursup, dont plus de la moitié concernent des étudiants qui ne sont pas originaires de la Région - la Région académique Auvergne-Rhône-Alpes demeure la deuxième région universitaire de France.

Pour faire face à cette demande, et permettre à tous les étudiants de poursuivre le parcours de son choix, des places supplémentaires ont été créées aussi bien sur le cycle licence que le cycle master. De même, l'offre se diversifie avec de nouveaux cursus comme les parcours préparatoires au professorat des écoles, le cycle pluridisciplinaire d'études supérieures. Le développement de l'apprentissage se poursuit également afin de donner la possibilité aux étudiants de choisir une modalité de formation initiale pouvant répondre à leur besoin de concilier études et expérience professionnelle.

La réussite des étudiants est aussi liée à la vie étudiante, qui cette année est plus que jamais au cœur des préoccupations, pour d'une part poursuivre l'accompagnement des plus vulnérables dans la continuité des actions conduites durant la crise sanitaire, et d'autre part pour faire face à l'inflation et aux conséquences de la crise énergétique. Le travail de concertation territoriale que nous avons entamé en 2020 avec les établissements d'enseignement, les CROUS, les collectivités territoriales, les associations étudiantes et caritatives sur les problématiques de précarité étudiante, se poursuit et prend désormais en compte les questions de santé (conduite à risque) et de bien-être étudiant. Ces échanges avec l'ensemble des parties impliquées dans la vie étudiante permettront de cibler rapidement au niveau des territoires les besoins spécifiques et de mieux coordonner les actions conduites afin d'apporter des solutions concrètes aux étudiants.

L'Etat contribue à ces efforts par la poursuite de mesures phares : le repas à 1 euro pour tous les étudiants boursiers et ceux rencontrant des difficultés financières, la

création d'emplois étudiants, la revalorisation du montant des bourses au-delà de l'inflation, le gel des droits d'inscription et des loyers des résidences, la distribution gratuite de protections périodiques, la prise en charge d'un suivi psychologique pour tous ceux qui le nécessitent.

Dans la région académique ce soutien aux étudiants se traduit par des investissements importants :

- 280 millions d'euros d'aide versés aux près de 95 000 étudiants boursiers;
- 3 millions de repas à 1 euro délivrés par les restaurants universitaires;
- 7,4 millions d'euros d'aides ponctuelles versées à plus de 13 200 étudiants.

La concertation nationale qui va s'ouvrir sur le système de bourse apportera à n'en pas douter de nouvelles pistes de travail.

Côté recherche et innovation, l'Etat déploie des moyens considérables via le programme France 2030. Ces investissements sont essentiels pour renforcer son excellence nationale et internationale, permettant une véritable accélération du transfert vers le monde économique, porteuse d'innovation et de compétitivité pour notre industrie.

Avec pour ambition de transformer durablement les secteurs clés tels que l'énergie, l'automobile, ou encore l'aéronautique par la recherche, l'innovation et l'investissement industriel, France 2030 vise aussi à anticiper les compétences et formations d'avenir pour accompagner cette transition industrielle et scientifique.

Dans cette démarche la région académique Auvergne-Rhône-Alpes dispose d'atouts importants, tant par la puissance de ses organismes de recherche que de son tissu industriel, qui lui permettront de répondre à ces enjeux stratégiques pour le développement de la région et au-delà de la Nation.

La région académique contribuera à accompagner ce processus en coordonnant la réflexion autour de l'évolution des formations du bac -3 au bac +8, avec l'ensemble des acteurs régionaux. Ce travail prospectif s'est d'ores et déjà traduit par l'adoption du schéma régional des formations technologiques 2022-2025, destiné à promouvoir les filières d'avenir et à assurer la réussite, la poursuite d'études et l'insertion professionnelle des jeunes.

Plus que jamais l'enseignement supérieur et la recherche constituent des leviers essentiels pour le développement de notre société, et sont au cœur des enjeux contemporains. L'année 2022 universitaire qui débute est à la fois ancrée dans les considérations et les réalités du présent, tout en posant les bases d'un projet d'avenir ambitieux. Nous souhaitons à tous nos étudiants, enseignants et chercheurs une très belle rentrée universitaire.

**Olivier DUGRIP,**  
Recteur de la région académique  
Auvergne-Rhône-Alpes,  
Recteur de l'académie de Lyon,  
Chancelier des universités.

**Gabriele FIONI**  
Recteur délégué  
pour l'Enseignement supérieur,  
la Recherche et l'innovation.



# Chiffres clés de la rentrée

## Étudiants

**377 000**

**étudiants inscrits** (soit +3%)

Dont : 203 700 en université (59 % de femmes et 41 % d'hommes)

+ de 124 000 en licence (dont 16 800 en DUT - Diplôme Universitaire de Technologie)

72 700 en master

+ 6 700 en doctorat

Dont : près de 34 300 nouveaux bacheliers

Dont : + de 31 000 étudiants étrangers en mobilité internationale soit + de 15% de l'effectif des étudiants

plus de **57 000**

**apprentis dans l'enseignement supérieur**

Dont :

+ de 18 000 en BTS

+ de 14 500 en Licence (dont licence professionnelle)

+ de 3 600 en Master

+ de 3 700 en formation d'ingénieur

## Personnels

**25 000**

**personnels**

Dont presque 11 000 personnels BIATS et un peu plus de 14 400 personnels enseignants

## Établissements

**7 universités** (dont 2 Établissements Publics Expérimentaux)

**+ 1 COMUE**

**2 IEP**

**2 instituts nationaux polytechniques**

**2 écoles d'ingénieurs**

**L'École Normale de Lyon**

**L'École nationale supérieure des sciences de l'information et des bibliothèques**



# Chiffres clés de la Recherche

## Contexte

environ **377 000** étudiants

**40 000** chercheurs (16 000 recherche publique, 24 000 recherche privée)

**380** unités de recherche

## Organismes et agences

**2** délégations régionales CNRS

Centre national de la recherche scientifique

**2** IFSTAR

Institut français des sciences des transports, de l'aménagement et des réseaux

**2** centres INRAE

Institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement

**2** sites INRIA

Institut national de recherche en informatique et en automatique

**4** sites INSERM

Institut national de la santé et de la recherche médicale

**2** sites BRGM

Bureau de Recherches Géologiques et Minières

**1** site CSTB

Centre scientifique et technique du bâtiment

**1** site CEA

Commissariat à l'énergie atomique et aux énergies alternatives

## Structures de recherche et innovation

**11** pôles de compétitivité

**18** instituts Carnot

**2** SATT et **1** SATT expérimentale

Sociétés d'Accélération du Transfert de Technologies (environ 160 entreprises créées via les SATT depuis 2013, environ 80M€ investis)

**4** IRT/ITE et **1** institut 3IA

Instituts de recherche technologiques / Instituts pour la Transition Énergétique

**1** site IFPEN

IFP Energies nouvelles

**1** site INERIS

Institut national de l'environnement industriel et des risques

**1** site ONERA

Office national d'études et de recherches aérospatiales

**1** agence ANSM

Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé

**1** agence ANSES

Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail



...the ...

...the ...

...the ...

...the ...

...the ...

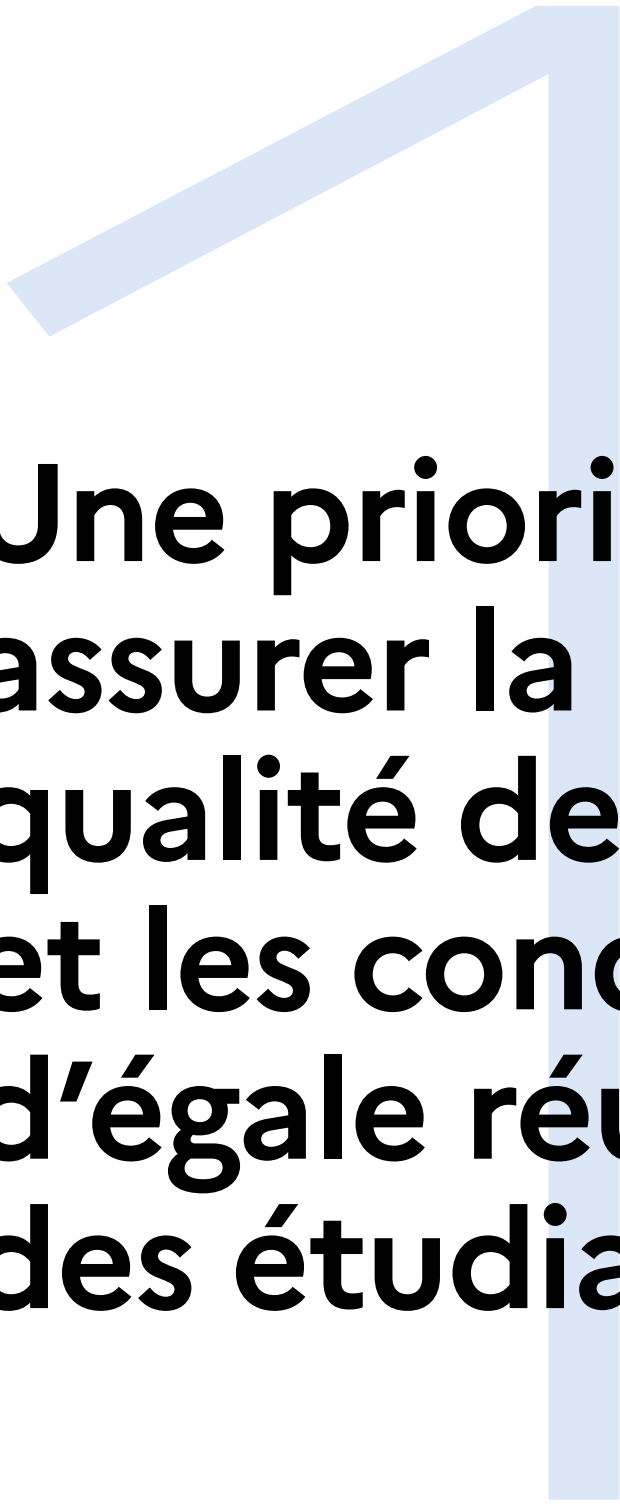
...the ...

...the ...

...the ...

...the ...





**Une priorité :  
assurer la  
qualité de vie  
et les conditions  
d'égale réussite  
des étudiants**

La qualité de vie des étudiants et leurs conditions d'égalité de réussite dans l'enseignement supérieur sont pour le ministère une priorité. Plusieurs actions sont déployées en ce sens.

## La réussite étudiante en constante amélioration

### Parcoursup l'attractivité de la région confirmée

Deuxième région de France pour l'enseignement supérieur et la recherche, l'attractivité des formations en AURA ne se dément pas en 2022 :



- 103 188 candidats de la région académique en phase principale de Parcoursup (104179 en 2021) ;
- 301 984 candidats ont candidaté sur une formation en AURA (+7 259 par rapport à 2021) bien que les candidats de terminale soient moins nombreux cette année (-1 666 candidats par rapport à l'an dernier) et moins nombreux à avoir obtenu leur baccalauréat (-2 707 par rapport à l'an dernier)
- 65,7% des candidats sont hors AURA (pour 41,5% des vœux) alors qu'en 2021 il n'y avait que 61 % hors AURA pour 38% des vœux : une attractivité qui ne se dément pas

Une croissance du nombre de vœux (en phase PP) pour les élèves de terminale : nous sommes passés d'une moyenne en 2019 de 10 vœux par élève de terminale générale à 15,7 en 2022

Capacité d'accueil comparable entre 2021 et 2022 mais un nombre total de vœux qui augmente de +1,14% (passant de 1 498 037 à 1 515 212). A noter que la capacité d'accueil a crû fortement (hors apprentissage) entre 2019 et 2022.

#### Les effectifs dans l'enseignement supérieur de la région académique

|   | Rentrée 2020   | Rentrée 2021   | Évolution    |
|---|----------------|----------------|--------------|
| Universités                                   | 202 625        | 203 703        | 0,53%        |
| <i>dont DUT</i>                               | 17 594         | 16 790         |              |
| <i>dont formations d'ingénieurs</i>           | 2 004          | 2 031          |              |
| <i>dont IEP</i>                               | 3 700          | 3 789          |              |
| Sections de technicien supérieur et assimilés | 44 519         | 47 491         | 6,68%        |
| Classes préparatoires aux grandes écoles      | 10 366         | 10 376         | 0,10%        |
| Formations d'ingénieurs                       | 24 432         | 25 602         | 4,79%        |
| Ecoles de commerce, gestion, vente            | 31 721         | 34 695         | 9,38%        |
| Autres écoles et formations                   | 54 405         | 57 439         | 5,58%        |
| <b>Région Auvergne-Rhône-Alpes</b>            | <b>366 064</b> | <b>377 275</b> | <b>3,06%</b> |

Le total n'est pas égal à la somme des lignes, compte tenu de doubles comptes sur les effectifs en formation d'ingénieurs (universités + écoles d'ingénieurs).

## Des voies de formation davantage diversifiées : Paréo/DSS

Depuis la rentrée 2020-2021, des formations de niveau bac +1 sont accessibles dans le cadre du plan #1jeune1solution. Après trois vagues de labellisation, 30 diplômes d'établissement (DE) labellisés PaRéO et 35 diplômes supérieurs de spécialisation (DSS) sont désormais ouverts à la rentrée 2022.

Les DE labellisés PaRéO visent à permettre aux jeunes, essentiellement titulaires du baccalauréat professionnel, de suivre durant une année un parcours de formation ouvert, pluridisciplinaire et varié, pour réfléchir, murir et affiner leur projet d'étude, voire leur projet professionnel, et renforcer certaines connaissances et compétences.

### La région académique compte deux DU Paréo

- **Institut Catholique de Lyon : DU PAREO «Se construire, s'orienter, se révéler» : 25 places / 22 admis en 2022**
- **École nationale supérieure des arts et techniques du théâtre (ENSATT) DU PAREO - DE PARODOS : 7 places : 7 admis en 2022**

Les diplômes supérieurs de spécialisation (DSS), diplômes d'établissement, sont conçus dans un objectif d'insertion professionnelle et définis en lien avec les acteurs du monde professionnel et associatif. Ils sont orientés plus particulièrement vers des emplois émergents. Ces nouvelles formations, qui se déroulent sur une année, avec 400 h minimum d'enseignement, comprennent un tronc commun d'enseignements et des unités d'enseignement de spécialité correspondant à un parcours professionnel organisé dans un secteur d'activité ou une branche professionnelle. Elles intègrent, par ailleurs, au moins pour moitié du temps de formation, une période de formation en milieu professionnel de douze à seize semaines qui fait l'objet d'un rapport évalué par l'équipe pédagogique. Le DSS validé sanctionne un niveau correspondant à 60 crédits européens.

La région académique compte cinq formations supérieures de spécialisation :

- CNAM Roanne FSS Formation bac + 1 - Pilote de lignes de production automatisées : 10 places.
- CNAM St Etienne : FSS Intégration web : 15 places.
- CNAM St Etienne site de Lyon : FSS Sécurité privée-Middle management : 15 places.
- FSS à Clermont (Aurillac : 10 places domaine administration)
- FSS (CNAM), 15 places, à Montélimar : « hospitalité : Accueil et expérience client »)

DIPLÔME  
LABELLISÉ  
PARÉO

FORMATION  
SUPÉRIEURE DE  
SPÉCIALISATION

## Développer l'offre de formation pour assurer l'accès à l'enseignement supérieur

L'offre de formation s'est développée pour répondre à la diversité des demandes des jeunes : plus de 21 000 formations ont été proposées cette année sur Parcoursup dont 7 500 formations en apprentissage.

Pour répondre aux enjeux de notre pays :

- le ministère poursuit, en lien avec le ministère de la Santé et de la Prévention et les régions, la promotion des formations en soins infirmiers, formation la plus demandée sur Parcoursup ;
- le nombre de parcours préparatoires au professorat des écoles a été doublé : 48 sont proposés cette année, implantés dans 29 académies, dont 3 en Région académique Auvergne-Rhône-Alpes.
- 7 500 formations en apprentissage ont été proposées, soit 1 500 de plus que l'an passé, pour renforcer la mixité sociale et améliorer l'insertion professionnelle.

La région Auvergne-Rhône-Alpes poursuit également cette dynamique d'augmentation des places à l'entrée en 1<sup>ère</sup> année d'études supérieures :

- + 600 places à la rentrée 2021;
- près de 300 places supplémentaires en 2022 (essentiellement en Licence Droit-économie-gestion)

## Le renforcement des dispositifs d'égalité des chances et d'orientation

### Une politique volontariste pour l'accès des élèves boursiers à l'enseignement supérieur

Mise en œuvre depuis la loi ORE, la politique volontariste des quotas de lycéens boursiers a permis d'augmenter le nombre de lycéens boursiers admis dans l'enseignement supérieur et donc de renforcer l'égalité d'accès à l'enseignement supérieur et la diversité sociale dans l'ensemble de ses formations, y compris les plus sélectives. En 2021, cette mesure a concerné 12 300 formations et près de 158 900 candidats boursiers. En 2022, le nombre de formations concernées est stable. 87 % d'entre elles ont confirmé le taux proposé, 10 % ont proposé un taux supérieur. Cette ambition sera poursuivie. Dans la durée, l'évolution est très nette : le pourcentage de néo-bacheliers boursiers admis dans Parcoursup est passé de 20 % en 2018 à 25 % en 2021. L'efficacité de cette politique a été reconnue par le Comité éthique et scientifique de Parcoursup (CESP) dans son rapport au Parlement en 2021.

La procédure d'accès à l'enseignement supérieur prévoit l'instauration dans chaque académie d'un pourcentage minimal de bacheliers bénéficiaires de la bourse nationale de lycée dans les formations publiques sélectives et dans les formations publiques non sélectives en tension (lorsque le nombre de candidats excède les capacités d'accueil) dans le but de favoriser la mixité sociale.

Ce quota est calculé à partir du pourcentage de boursiers constaté à la clôture de l'application parmi l'ensemble des candidats Parcoursup et d'y ajouter 2%. Le recteur de la région académique a déployé une politique volontariste et fixé par arrêté des taux supérieurs à ceux attendus. Par exemple, le taux décidé par Monsieur le recteur en CPGE est de 15 % (12 % attendu).



## Un accompagnement renforcé des lycéens vers le supérieur grâce aux Cordées de la réussite



Les Cordées de la réussite visent à faire de l'accompagnement à l'orientation un réel levier d'égalité des chances. Elles ont pour objectif de lutter contre l'autocensure et de susciter l'ambition scolaire des élèves par un continuum d'accompagnement de la classe de 4e au lycée et jusqu'à l'enseignement supérieur. La mobilisation de l'ensemble des acteurs, collèges, lycées, établissements d'enseignement supérieur et académies a permis la montée en charge du dispositif.

Elles agissent nécessairement à travers 3 champs complémentaires : l'accompagnement à l'orientation ; l'ouverture culturelle ; le mentorat/le tutorat.

En AURA : 74 cordées en 2021-22

Les publics prioritairement concernés pour le développement en 2022-23 : les collèges REP+, REP et zone QPV puis les zones rurales ou isolées.

Conformément aux politiques de dynamisation de la voie technologique et de la valorisation de la voie professionnelle, il s'agit de favoriser l'engagement de collégiens/lycéens dans des cordées portées par ces types de voies.

Le dispositif des cordées a amorcé une nouvelle dynamisation en 2021-22 en s'ouvrant aux écoles de service public.

### En région AURA, 3 nouvelles cordées ont été développées dans ce cadre :

«Parcours droit, Police et sécurité globale» Cordée ENS de Police de St Cyr au Mont d'Or ;

Cordée IRA (institut régional d'administration) de Lyon ;

Cordées EN3S : école nationale supérieure de Sécurité Sociale de St Etienne

### Focus sur 3 cordées :

**Cordée «droit au BUT avec mon bac techno»** : portée par l'IUT Lyon 2, l'établissement encordé est le LPO de Villefontaine (académie de Grenoble). L'objectif de cette cordée est de mettre en œuvre des actions d'accompagnement à l'orientation des 1ères et terminales STMG vers les bachelors universitaires de technologie. Lors de la semaine nationale des cordées, l'équipe de l'IUT Lumière s'est déplacée dans le lycée Léonard de Vinci à Villefontaine pour présenter aux élèves le panel de ses formations. Une initiative chaleureusement appréciée au sein du lycée qui s'est conclue par de nombreux échanges avec les élèves comme les enseignants. Au-delà des contenus pédagogiques, le choix de la poursuite en 2ème et 3ème année de BUT en alternance a été largement explicité aux élèves et équipes du lycée qui ont pu découvrir la diversité des études supérieures possibles après une voie technologique en IUT.

**Cordée : Yes, you can ... « talents du service public » de l'IRA** : ce dispositif s'adresse prioritairement à des élèves scolarisés en éducation prioritaire ou dans un quartier prioritaire de la politique de la ville ou de zone rurale ou isolée (collégiens de 4ème et 3ème de Limas). Il s'agit non seulement de la découverte des métiers de l'administration et des parcours de formation pour y accéder mais aussi de la sensibilisation aux valeurs de la République et un travail sur les compétences orales. Il s'agit d'accompagner les élèves pour «faire germer la réussite».

**Cordée «Parcours droit, Police et sécurité globale» ENS de Police de St Cyr au Mont d'Or**, cordée régionale avec la participation d'établissements des 3 académies

pour des lycéens en préparation de bacs : général, technologique et professionnel. Des actions tournées vers la découverte des métiers (secteur privé et public) et des formations attenantes (classes préparatoires intégrées, licences de Droit, BTS, l'Université de technologie de Troyes, concours de la fonction publique en lien avec la sécurité). Les témoignages de professionnels et d'étudiants sont largement proposés. Des réflexions autour de la thématique des discriminations sont mises en œuvre.

## **Le Cycle pluridisciplinaire d'études supérieures CYPES**

Nouveauté Parcoursup 2022, le Cycle Pluridisciplinaire d'Études Supérieures vise à favoriser l'égalité des chances, notamment à travers la diversité des profils, dans l'accès à un cycle d'études supérieures exigeantes. Ce cursus spécifique de trois années associant au moins une université ou école et un lycée doté de classes préparatoires aux grandes écoles a pour objectif de favoriser la diversité des profils accédant à des formations ambitieuses en raison de la diversité des disciplines étudiées et de leur approfondissement et ont une politique volontariste en faveur des candidats boursiers (40 % de boursiers du supérieur par promotion). A l'issue des trois ans, qui délivrent le diplôme national de licence (ou un diplôme conférant le grade de licence), les étudiants ont vocation à intégrer des masters sélectifs proposés par les universités ou les écoles.

### **Le CYPES de l'ENS de Lyon en partenariat avec le lycée du Parc.**

L'ambition de ce cycle est de favoriser à l'ENS Lyon et au lycée du Parc la diversité des profils accédant à des formations ambitieuses en raison de la diversité des disciplines étudiées et de leur approfondissement et ont une politique volontariste en faveur des candidats boursiers (40 % de boursiers du supérieur par promotion).  
Nombre de places par parcours : 24

## **Une meilleure orientation des bacheliers technologiques vers les IUT**

La volonté de proposer davantage de places en IUT aux bacheliers technologiques s'est traduite dans les résultats 2021 de Parcoursup avec 50 % des places en IUT qui leur ont été réservées.

C'était un objectif de la réforme de 2019 de la licence professionnelle et de la création des bachelors universitaires de technologie (BUT).

## **Une orientation réussie des bacheliers professionnels vers les sections de techniciens supérieurs (STS)**

La mesure d'accès aux BTS pour les bacheliers professionnels, rendue effective depuis 2018 via Parcoursup a été prolongée en 2021 et en 2022.

Cette mesure bénéficie de la dynamique de promotion de l'accompagnement à l'orientation mise en place par l'expérimentation « Bac pro – STS », prolongée jusqu'en 2023. Elle se combine également avec la mise en place, à la rentrée 2021, de la transformation de la voie professionnelle en classe de terminale de manière à mieux préparer la poursuite d'études dans l'enseignement supérieur, en particulier en STS, lorsque c'est le souhait des lycéens.

En 2021, 92,6 % des bacheliers professionnels avec avis favorable à la poursuite d'études

supérieures ont reçu une proposition d'admission en BTS. Ils sont même 96 % si l'on intègre les candidats qui ont reçu une proposition d'admission de la part des BTS en apprentissage.

Ces taux sont supérieurs à ceux de 2020 (91 %). Parmi l'ensemble des bacheliers professionnels, 72,8 % de ceux qui avaient confirmé un vœu en STS en 2021 ont reçu une proposition. Et 63,5 % d'entre eux ont accepté une proposition d'admission en STS.

## Assurer l'accès au logement

### Un engagement pour le développement du parc de logements étudiants

Pour un étudiant, le logement est une préoccupation majeure, et le poste de dépense le plus important.

Si un tiers des étudiants vit chez ses parents (33 %), les études supérieures constituent une période charnière d'acquisition de l'autonomie pour les jeunes adultes. Ainsi, nombre d'entre eux se trouvent en location dans le parc privé (24 %), en colocation ou en sous-location (12 %) et 13 % des étudiants peuvent aujourd'hui bénéficier de logements spécifiquement dédiés (résidences Crous, résidences HLM ou résidences privées), selon la dernière enquête de l'Observatoire de la vie étudiante en 2020.

A la rentrée Universitaire, 20 963 logements étudiants sont proposés par les trois Crous de la région académique Auvergne Rhône Alpes.

Il convient de souligner l'important investissement des trois Crous lors de l'appel à projet « Rénovation des bâtiments de l'Etat » du Plan de relance, avec 13 dossiers lauréats pour un montant de 37M€. Les Crous se mobilisent fortement à travers plusieurs projets ambitieux.

### Un exemple : La résidence Françoise Barré-Sinoussi

Le 18 juillet 2022, Olivier Dugrip, Recteur de la Région académique Auvergne-Rhône-Alpes, Recteur de l'Académie de Lyon, Chancelier des universités, a inauguré la résidence Françoise Barré-Sinoussi, qui propose, sur le campus universitaire Laënnec à Lyon 8, 350 places d'hébergement, une cafétéria et un espace de formation.

Cette nouvelle résidence vient compléter l'offre de logement du Crous de Lyon avec 4 bâtiments proposant différentes modalités d'accueil afin de répondre aux besoins des étudiants :

- 244 studios de type T1 (dont 13 studios PMR)
- 14 colocations de 3 chambres (dont 6 colocations PMR)
- 12 colocations de 4 chambres
- 2 grandes colocations dites « ruches » de 8 chambres

Le bâtiment Haute qualité environnementale (HQE), met également à disposition des étudiants une salle de sport, des salles de travail réparties, un espace de coworking, un foyer, une laverie et un local à vélo sécurisé. La cafétéria Le Labo peut



accueillir 150 personnes assises et est accessible à tous les étudiants et les personnels du campus.

Enfin, ce nouveau site accueille ainsi la salle d'enseignement Michel Eyssette de l'Institut des Sciences et Techniques de la Réadaptation (ISTR) - UCBL, qui permettra de former les futurs kinésithérapeutes notamment, grâce à un partenariat innovant avec l'Université Claude Bernard Lyon 1.

## Gel des frais d'inscription à l'université et des loyers en résidence étudiante

Dans un contexte d'inflation, les droits d'inscription à l'université pour la rentrée 2022-2023 sont gelés pour la 4<sup>e</sup> année consécutive. Les droits d'inscription s'élèvent à 170 euros pour la licence, 243 euros pour le master et 380 euros pour le doctorat. C'est l'État qui compense, auprès des établissements d'enseignement supérieur, le reste du coût réel de la scolarité des étudiants pour les diplômés nationaux. La dépense moyenne de l'État pour la scolarité des étudiants est de 10 440 euros par an, tous cycles confondus à l'université.

Alors que la réglementation prévoit que soit appliqué un indice de revalorisation des loyers, eu égard au contexte exceptionnel d'inflation, les loyers sont gelés pour l'année universitaire 2022-2023 dans la totalité du parc des résidences Crous. C'est d'autant plus exceptionnel que les tarifs pratiqués par les Crous sont les plus bas du logement dédié aux étudiants. En moyenne, une fois les aides au logement déduites, une chambre Crous revient à un étudiant à 100 euros par mois, un studio de 18 m<sup>2</sup> entièrement équipé entre 150 et 200 euros par mois. Les Crous, avec 175 000 logements, représentent la moitié des résidences existantes dédiées aux étudiants.

## La garantie Visale, pour lever les freins d'accès aux logements privés



Pour faciliter l'accès au logement des jeunes locataires, le dispositif Visale mis en place par Action Logement, a été étendu à tous les jeunes entre 18 et 30 ans dans le cadre de la renégociation de la convention quinquennale État – Action Logement 2018-2022. C'est un service de cautionnement gratuit qui permet aux étudiants de ne plus avoir à fournir de garant physique ou moral.

Visale poursuit sa forte dynamique depuis 2018 auprès des étudiants. En 2021, et grâce à Visale, sur les 227 352 contrats de cautionnement émis, 122 496 ont été octroyés au bénéfice d'étudiants, soit + 35 % par rapport à 2020.

Si les gestionnaires des résidences universitaires l'ont entièrement intégrée, Visale commence à s'installer dans le parc locatif privé ordinaire, via des bailleurs particuliers (19,6 % en 2021 contre 13,6 % en 2019) ou des bailleurs professionnels (8 % en 2021 contre 5,6 % en 2019).

51 % des étudiants bénéficiaires de Visale sont boursiers.

## Logement et égalité des chances : les résidences pour la réussite

Les Résidences pour la Réussite s'inscrivent dans la continuité des « internats de la réussite » et des « cordées de la réussite ».

Ils favorisent l'ambition scolaire en proposant un cadre propice aux études.

C'est un dispositif visant à favoriser l'égalité des chances et permet aux néo bacheliers intégrant leur première année d'études supérieures d'être accompagnés par des étudiants volontaires plus avancés dans leur cursus universitaire. Le programme propose une offre innovante : un hébergement de qualité associé à un tarif préférentiel et à un accompagnement personnalisé.

La région académique compte deux résidences de la réussite, la Résidence Fauré sur le campus de Saint Martin d'Hères et la Résidence Parc Blandan à Lyon.

## Préserver le pouvoir d'achat des étudiants

Contre la hausse des prix,  
**L'État agit**

La vie étudiante constitue une caisse de résonance des enjeux de la société. Dans ses forces, ses engagements, ses dynamismes, et dans ses fragilités également. Alors qu'ils construisent leur avenir, les conditions de bonne réussite des étudiants sont trop souvent altérées par des difficultés financières. Cela est particulièrement vrai dans ce contexte d'inflation.

C'est pourquoi la Première ministre et la ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche se sont engagées dès les premiers jours de ce quinquennat à ce que les étudiants fassent l'objet d'une attention spécifique.

### Des mesures d'urgence déployées pour préserver le pouvoir d'achat des étudiants

Elles constituent la réponse d'urgence du Gouvernement face aux effets de l'inflation.

→ Les bourses sur critères sociaux sont revalorisées de 4 %.

Cette hausse majeure s'ajoute bien sûr aux revalorisations de 3,3 % mises en œuvre lors du précédent quinquennat. Elle concerne tous les échelons de bourses.

Cette mesure concerne les 95 000 boursiers de la région académique Auvergne-Rhône-Alpes accompagnés par les trois Crous du territoire.

**→ Les étudiants bénéficient, sous conditions, de l'aide exceptionnelle de solidarité de 100 euros.**

- Plusieurs possibilités pour être étudiant éligible à l'aide exceptionnelle de solidarité :
  - être boursier sur critères sociaux ;
  - être bénéficiaire de l'aide annuelle des Crous ;
  - être bénéficiaire des APL en ne vivant plus chez ses parents.
- Les étudiants qui sont également parents peuvent eux aussi bénéficier de l'aide complémentaire de 50 euros par enfant.
- La moitié des étudiants du pays sont concernés par cette mesure, soit 1,5 million sur 3 millions d'étudiants en France.

**→ Le repas à 1 euro pour les étudiants précaires est maintenu toute l'année universitaire 2022-2023.**

- Depuis 2020, près de 32 millions de repas ont été servis pour 1 euro à des étudiants boursiers ou bénéficiaires de l'aide annuelle des Crous ou identifiés comme précaires par les Crous. → **Près de 3 000 000 de repas à 1 euro ont été servis par les**

### trois Crous de la région Auvergne-Rhône-Alpes en 2021-2022

- Ce repas à 1 euro constituait une réponse immédiate aux conséquences de la crise sanitaire dans un contexte où certains avaient été éloignés de leur famille ou de leurs sources de revenus au cours de leurs études. Le Gouvernement a décidé de maintenir cette tarification spéciale toute l'année universitaire 2022-2023.
- C'est une réponse très directe, très concrète, qui peut correspondre à une centaine d'euros par mois de gain de pouvoir d'achat pour un étudiant.



→ Gel des droits d'inscription à l'université et des loyers dans les résidences des Crous.

→ Extension du bénéfice du Pass'Sport aux étudiants boursiers jusqu'à 28 ans, afin que la pratique sportive des étudiants les plus précaires ne soit pas entravée par leur situation financière.

→ Parallèlement à ces mesures spécifiques, les étudiants bénéficient aussi de mesures destinées à protéger le pouvoir d'achat de l'ensemble des Français, comme l'augmentation de 3,5 % des APL.



### De nombreux dispositifs complémentaires aux bourses sont également déployés

Parallèlement à ces mesures d'urgence, de nombreuses aides complémentaires aux bourses sur critères sociaux sont déployées :

→ **Aides spécifiques** : gérées par les Crous, elles peuvent prendre la forme d'une aide ponctuelle si l'étudiant rencontre momentanément des difficultés, ou celle d'une allocation annuelle en cas de difficultés pérennes. L'État a consacré 61,8 millions d'euros aux aides spécifiques en 2021.

**Concernant la Région Auvergne Rhône Alpes se sont plus de 7,4 millions d'euros d'aides spécifiques qui ont été versées pendant l'année universitaire 2021/2022 à plus de 13 200 étudiants.**

→ **Aide au mérite** : les étudiants boursiers sur critères sociaux peuvent en bénéficier s'ils ont obtenu une mention « très bien » à la dernière session du baccalauréat. Les bénéficiaires y ont droit pendant 3 années consécutives. Elle s'élève à 900 euros annuels. En 2021, l'État y a consacré 43,7 millions d'euros.

**5 999 étudiants de la Région Auvergne-Rhône-Alpes ont bénéficié de cette aide pour un montant total de 5 399 100 euros**

→ **Aide à la mobilité master** : d'un montant de 1 000 euros, elle est accordée aux boursiers, titulaires du diplôme national de licence et primo-entrants en première année de formation conduisant au diplôme national de master, qui changent de région académique entre la troisième année de licence et la première année de master.

**972 étudiants de la Région Auvergne-Rhône-Alpes ont bénéficié de cette aide pour un montant total de 972 000 euros.**

→ **Aide à la mobilité internationale** : d'un montant mensuel de 400 euros, elle est accordée sur une période comprise entre 2 et 9 mois aux boursiers qui souhaitent suivre une formation supérieure à l'étranger dans le cadre d'un programme d'échanges ou effectuer un stage international. L'État consacre 25,7 millions d'euros à la mobilité internationale chaque année.

→ **Aide à la mobilité Parcoursup** : une aide de 500 euros, cumulable avec d'autres aides, peut être accordée aux lycéens boursiers en 2021-2022 qui ont accepté sur Parcoursup une proposition d'admission pour une formation localisée hors de leur académie de résidence. L'aide peut aussi être accordée aux bacheliers bénéficiaires d'une bourse nationale de lycée ayant accepté une proposition d'admission dans leur académie de résidence, si elle permet de faciliter la mobilité.

→ **Prêt étudiant garanti par l'État** : le prêt étudiant est ouvert à l'ensemble des étudiants sans condition de ressource et sans caution parentale ou d'un tiers, avec la possibilité de rembourser l'emprunt de manière différée. Il faut pour cela être inscrit dans un établissement de l'enseignement supérieur français, être âgé de moins de 28 ans et être de nationalité française (ou posséder la nationalité de l'un des États membres de l'U.E.).

Le montant maximum de ce prêt est de 20 000 euros.

## Concertation nationale sur les bourses et échanges territoriaux de la vie étudiante

Dans un contexte d'inflation exceptionnelle, le Gouvernement a tenu à apporter des réponses d'urgence pour accompagner les étudiants. Afin d'apporter des solutions structurelles et prévenir les situations de précarité, le ministère entend mener à compter du mois d'octobre une concertation nationale visant à définir les modalités d'évolution du système de bourses sur critères sociaux.

La concertation sera menée avec l'ensemble des parties prenantes et en premier lieu les représentants des étudiants ainsi que le réseau des oeuvres universitaires et scolaires, sous l'égide d'un délégué ministériel, monsieur Jean-Michel Jolion, en octobre.

Elle doit reposer sur un travail d'objectivation du système de bourses actuel, de définition de ses limites, de comparaison internationale des systèmes de bourses étudiantes et de construction d'un nouveau modèle soutenable et à même de renforcer la lutte contre la précarité étudiante. Elle a vocation à apporter des premières solutions dès la rentrée universitaire 2023.

Parallèlement à cette concertation nationale sur les bourses, la ministre a demandé aux recteurs d'accompagner le renforcement des politiques territoriales de vie étudiante.

Ainsi deux chantiers parallèles seront menés :

- d'une part, une concertation nationale sur les bourses sur critères sociaux à destination des étudiants ;
- d'autre part, des échanges territoriaux de la vie étudiante. Ce chantier territorial a vocation à développer des synergies entre acteurs mobilisés sur des thématiques données (amélioration de l'accès à la santé, à la culture, développement de la pratique sportive, renforcement des politiques inclusives, facilitation et reconnaissance des engagements étudiants, etc.) et à permettre aux établissements d'enseignement supérieur de consolider ou de définir leurs schémas directeurs en matière de vie étudiante.

# Assurer la protection et l'épanouissement de chacun

## Protéger la santé de tous

### Les SSU

Les établissements d'enseignement supérieur assurent la protection médicale de leurs étudiants en mettant à leur disposition des services de santé, qui offrent un accès à la prévention et au soin.

Les services de santé peuvent être choisis comme médecin traitant par les étudiants. Leur accompagnement permet également une prise en charge plus ciblée sur les enjeux liés à la santé sexuelle, aux addictions, aux risques festifs ou encore à la nutrition.

5 des 7 Universités de la région académique sont dotées d'un SSU composé d'une équipe pluridisciplinaire avec des médecins, des infirmiers, des psychologues, des assistantes sociales, des sages-femmes, des diététiciens et des chargés de prévention. Les deux autres universités de plus petites dimensions ont développé un service de médecine préventive.

### La santé mentale

Une attention particulière est également donnée à la santé mentale, avec près de 2 500 secouristes en santé mentale mobilisés au sein de 30 universités et 5 établissements d'enseignement supérieur. C'est autant de personnes mobilisables pour répondre aux situations d'urgence pouvant se présenter sur les campus. Compte tenu des retours très positifs, un travail de généralisation du dispositif doit être mené progressivement. En outre, 80 psychologues sont venus renforcer les services de santé universitaire, de façon pérenne.

Les Crous de la région académique ainsi que les établissements déploient de nombreuses actions visant à accompagner les étudiants en difficultés : Nightline lignes d'écoute par les étudiants pour les étudiants, tuteurs, augmentations des consultations par les services de santé universitaires, partenariat avec Happs Hours, Happs Line, Speed meeting (stands de sensibilisation, tests de stress, astuces anti-stress), ateliers bien-être...

L'université de Lyon ainsi que l'ensemble des établissements membres et associés travaillent sur un projet innovant et spécifique aux étudiants de Centre de Santé Mentale (CSME). Ce lieu en cours d'identification, situé hors des campus permettra des consultations mais également des mises en réseau, des projets de prévention, de promotion à la santé, des formations continues, en coordination avec tous les dispositifs existants sur le territoire.

### La précarité menstruelle

Pour lutter contre la précarité menstruelle, le président de la République avait par ailleurs pris l'engagement en 2021 d'installer des distributeurs de protections périodiques dans les



résidences universitaires des Crous et certains espaces de restauration.

Ce sont ainsi 822 distributeurs qui ont d'ores et déjà été installés et 963 le seront à terme. De nombreux établissements d'enseignement supérieur ont pu installer des distributeurs complémentaires grâce aux actions financées par la contribution de vie étudiante et de campus (CVEC). Le ministère salue également l'action des associations et des collectivités territoriales qui organisent en complément des distributions de protections durables pendant l'année.

Suite aux engagements pris par le Président de la République et par la ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation, des distributeurs gratuits de protections périodiques ont été installés dans les résidences universitaires des Crous, dans certains espaces de restauration et dans de nombreuses universités et écoles de la région académique.

## Lutter contre les violences sexuelles et sexistes (VSS)

Le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche est engagé avec les établissements, les associations et le milieu de la recherche, dans la prévention et la lutte contre les violences sexuelles et sexistes (soutien des initiatives de terrain, publication de guides et d'outils, campagnes nationales de communication, organisation de colloques).

Conformément à la loi du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique **tous les établissements ont mis en place un dispositif de signalement des violences et des discriminations.**

Dans le prolongement de cette dynamique et afin d'inscrire ces actions dans la durée, le ministère a annoncé le 15 octobre 2021 le déploiement d'un **Plan national de lutte contre les VSS dans l'enseignement supérieur et la recherche** sur les cinq prochaines années (2021-2025).

Le plan est composé de 21 mesures, structurées autour de quatre axes : la formation massive et systématique de la communauté de l'enseignement supérieur et de la recherche, le renforcement des dispositifs de signalement, la communication sur l'existence des dispositifs et la valorisation de l'engagement des étudiantes, étudiants et des personnels.

**Sans Oui,  
c'est interdit**

Il s'agit concrètement de sessions de formation pour les personnes impliquées dans la prise en charge des situations de VSS, d'appels à projet pour soutenir financièrement la lutte contre les violences sexistes et sexuelles, d'amélioration des dispositifs de signalement, d'actions de communication sur la notion de consentement.

Une cellule d'accompagnement et de conseil aux établissements dédiée à la lutte contre les violences sexistes et sexuelles a été créée au sein de la région académique Auvergne-Rhône-Alpes. Elle complète efficacement les dispositifs déployés par les établissements.

Par exemple l'UGA et ses établissements composantes Grenoble INP, Institut d'ingénierie et de management - UGA et l'École nationale supérieure d'architecture de Grenoble - UGA, se sont dotés d'une convention avec le tribunal judiciaire de Grenoble sur le traitement des signalements de violences sexuelles et sexistes.

## Combattre toutes les formes de discriminations

### Week-ends d'intégration



La crise sanitaire a fortement bousculé la vie étudiante et, par conséquent, les moments de sociabilité, comme les événements festifs qui la composaient.

À l'approche d'une rentrée universitaire 2022 moins marquée par les contraintes sanitaires que les deux précédentes, le besoin de lien social est bien évidemment présent.

Les événements festifs, dont les soirées étudiantes ou les week-ends d'intégration, représentent des moments de cohésion sociale et de partage entre étudiants. Néanmoins, ces événements peuvent être aussi synonymes de débordements. C'est pourquoi le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche a décidé de renforcer sa politique de prévention et de réduction des risques en milieu festif.

Cette politique se matérialise notamment par un accompagnement renforcé et une nouvelle charte autour de ces événements qui va être co-signée par les acteurs de l'enseignement supérieur.

Le ministère rappelle par cette action, avec la plus grande fermeté, l'interdiction des actes de bizutage. La politique du ministère contre les violences sexistes et sexuelles participe également à la prévention des risques en milieu festif.

Un groupe de travail animé par l'Université de Lyon, le rectorat avec le soutien de la ville de Lyon et la participation des référents santé et VSS du site ainsi que les associations étudiantes s'est formé en juillet sur le sujet des conduites à risque des étudiants lors des événements festifs. Les objectifs de ce groupe de travail sont de :

- mettre en lien l'ensemble des parties prenantes : associations, établissement festifs, étudiants, professionnels de santé, collectivités territoriales...
- assurer une communication commune et adaptée au territoire
- accompagner la formation des étudiants

### Inclusion des personnes en situation de handicap

Les effectifs d'étudiants en situation de handicap sont en augmentation constante, atteignant près de 51 000 étudiants déclarés dans les établissements de l'enseignement supérieur public. Le budget dédié à leur accompagnement est doublé (passant de 7,5 à 15 millions d'euros), conformément aux engagements du Comité interministériel du handicap, pour permettre une meilleure prise en compte des différents besoins. Les établissements sont désormais tous dotés d'un référent handicap, qui met en œuvre les aménagements nécessaires au suivi des études.

Dans l'académie de Lyon, est organisé depuis maintenant 5 ans un forum annuel permettant aux élèves de 1ère et de terminale ayant une reconnaissance de situation de handicap ou présentant une maladie relevant d'un PAI (projet d'accueil individualisé) d'avoir tous les renseignements nécessaires pour envisager une poursuite de formation dans les établissements de l'enseignement supérieur avec sérénité. Lors de cette réunion, il est présenté aux futurs étudiants les aides auxquelles ils peuvent prétendre (accompagnement humain, matériel, aide au logement par le CROUS). Ensuite les différents référents handicap des universités et grandes écoles se tiennent

à la disposition des futurs étudiants et familles pour répondre aux questions «plus personnelles».

Ce forum sera reconduit cette année en février 2023.

Les futurs étudiants concernés peuvent aussi saisir la CRAES pilotée par le DRAIO dont un des groupes de travail étudie les situations particulières relatives au handicap ou à des problèmes de santé. Les futurs étudiants sont encouragés à prendre l'attache des référents handicap des universités le plus tôt possible (bien en amont de l'inscription).

## Le financement des associations par le ministère

Le développement de la vie associative étudiante constitue un axe central des politiques de vie étudiante des établissements d'enseignement supérieur, encouragé par le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche.

Près de 3 millions d'euros sont chaque année alloués directement par le ministère à des associations étudiantes.

Ce financement correspond notamment :

- à la prise en charge de la formation des élus des associations étudiantes représentatives au niveau national. Ce sont les associations qui, aux termes de l'article L. 811-3 du code de l'éducation, siègent au Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche (CNESER) ou au conseil d'administration du Centre national des oeuvres universitaires et scolaires (Cnous) ;
- à des conventions pluriannuelles d'objectifs signées entre le ministère et des associations qui permettent d'inscrire dans la durée le financement d'actions ciblées comme avec AnimaFac ou l'Association Fondation Étudiante pour la Ville (AFEV) ;
- au soutien financier du ministère à des projets ponctuels d'associations répondant aux priorités du ministère liées à la précarité étudiante, le développement durable ou la prévention santé comme avec Nightline France, le Réseau Étudiant pour une Société Écologique et Solidaire (RESES) ou Avenir Santé France.

## Améliorer l'environnement des campus

### Rénovation et amélioration de la performance énergétique des bâtiments

Avec une surface de près de 15 millions de m<sup>2</sup> (surface utile nette – SUN), implantée sur un foncier de 5 300 hectares, les établissements publics d'enseignement supérieur représentent le deuxième patrimoine immobilier de l'État.

L'amélioration de ce cadre est permise par les actions quotidiennes de maintenance et d'entretien, mais également par d'importants investissements au titre du Plan de relance, des CPER ou encore du Plan Campus.

Au niveau de la région académique, l'année scolaire 2021-22 a été l'occasion de

finaliser la passation des marchés pour un montant de 90M€ sur le dernier trimestre 2021 pour les 71 dossiers lauréats du plan de relance. L'ensemble des projets est entré en phase travaux au premier semestre 2022. Une vingtaine de chantiers ont été terminés avant la coupure estivale, les plus gros chantiers ont profité de l'absence des étudiants en juillet et août pour engager les travaux les plus nuisant ou nécessitant de vider les locaux.

Plus de 50M€ d'aide directe ont été versés pendant l'année selon le rythme d'avancement des projets.

## Dévolution de bâtiments

Élément majeur de la stratégie immobilière pour les établissements publics d'enseignement supérieur, la dévolution vise à renforcer l'autonomie des universités et à les responsabiliser dans la gestion de leur parc immobilier pour de meilleures conditions d'accueil des étudiants, en devenant propriétaire de leur patrimoine.

Deux vagues de dévolutions « expérimentales », la première en 2011 et la deuxième engagée depuis 2017, ont apporté la confirmation de la dynamique positive engendrée par ce processus. Les établissements peuvent ainsi disposer de leviers pour valoriser leur patrimoine et dégager de nouvelles ressources pour entretenir le parc.

La 3e vague de dévolution du patrimoine a été lancée fin 2021. Plusieurs établissements de la région académique se sont portés volontaires. La candidature de l'UCA a été retenue par le ministère pour étudier la faisabilité de cette démarche. Pour mémoire, l'UCA dispose de la moitié de son parc dévolu, issu de l'université Clermont 1 avant la fusion.

## Améliorer la vie sur les campus

### La CVEC : une contribution au bénéfice de la vie étudiante et des campus

Créée par la loi du 8 mars 2018 relative à l'orientation et à la réussite des étudiants, la contribution de vie étudiante et de campus (CVEC) a dynamisé la vie étudiante grâce au dialogue de tous les acteurs.



La CVEC est utilisée pour :

- Renforcer la politique de prévention et améliorer l'accès aux soins sur les campus.
- Soutenir les initiatives étudiantes (financer davantage de projets et d'associations étudiantes).
- Développer la pratique sportive sur les campus.
- Faire vivre l'art et la culture et diversifier les projets et événements artistiques et culturels dans les établissements.
- Améliorer l'accueil des étudiants (actions d'accompagnement, découverte de l'environnement universitaire, des offres de vie de campus, de l'environnement extra-universitaire, etc.).
- Renforcer l'accompagnement social des étudiants.

En 2022, ce sont près de 150 millions d'euros qui vont être répartis entre les Crous et les

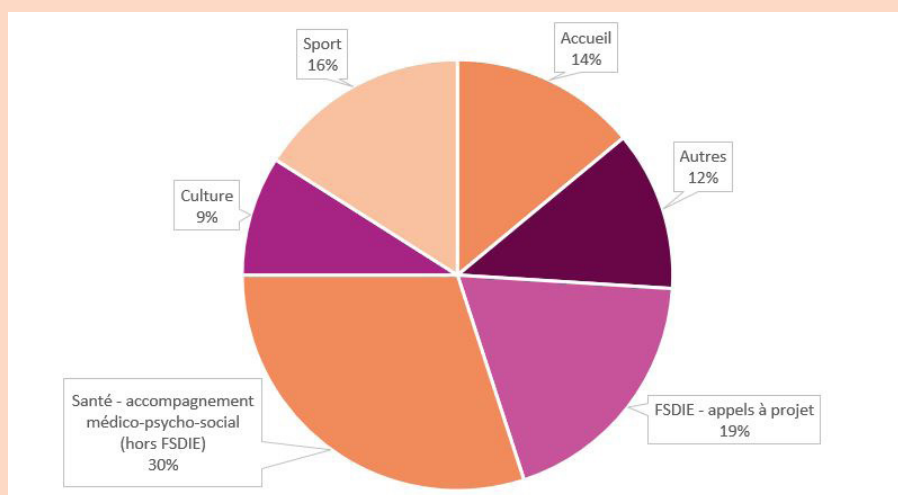
établissements d'enseignement supérieur.

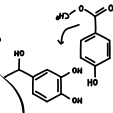
La mise en place de la CVEC (coût de 95 euros en 2022 par étudiant, les boursiers en étant exonérés) s'est faite concomitamment au rattachement gratuit des étudiants au régime général de sécurité sociale, permettant une économie de plus de 200 euros grâce à la suppression de la cotisation annuelle pour la Sécurité sociale étudiante.

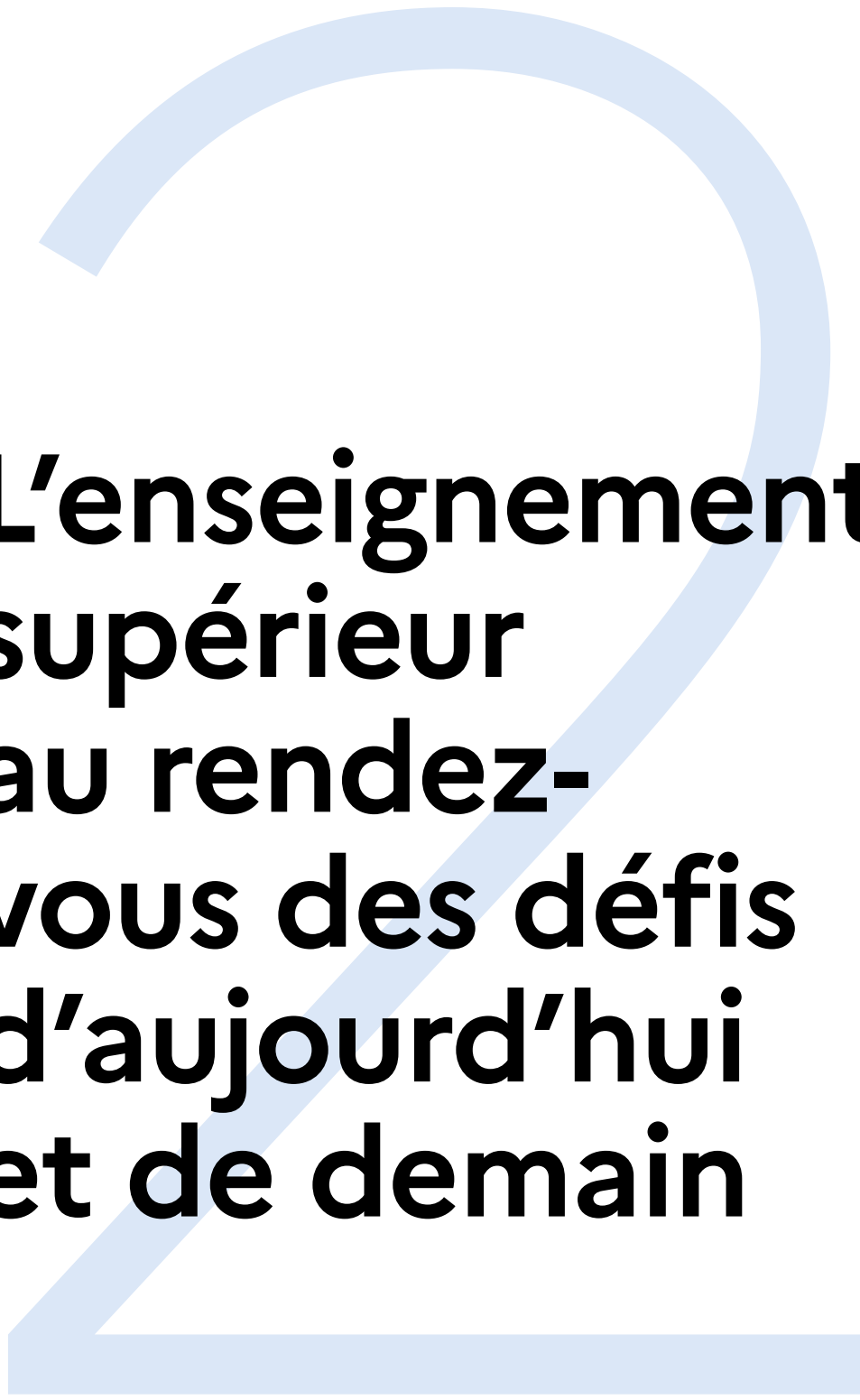
En 2021, 290 000 étudiants se sont acquittés de la CVEC dans 125 établissements d'enseignement supérieur de la région académique Auvergne-Rhône-Alpes.

Les 7 universités et 3 Crous bénéficiaires du produit de la CVEC ont reçu plus de 15,1 M€ et ont dépensé plus de 13,8 M€ au profit de la vie étudiante.

Ces dépenses viennent principalement soutenir des projets en soutien de la santé et de l'accompagnement médico-psycho social des étudiants (30 %), du FSDIE des universités (19 %), du sport (16 %), des dispositifs d'accueil des étudiants (14 %) et de la culture (9 %)







**L'enseignement  
supérieur  
au rendez-  
vous des défis  
d'aujourd'hui  
et de demain**

# Mieux enseigner la transition écologique et énergétique

Enjeu capital de notre époque, une meilleure intégration des défis de la transition écologique et énergétique aux formations est aujourd'hui une aspiration commune des étudiants, des établissements et des employeurs dont le besoin en compétences pour les métiers d'aujourd'hui et de demain n'a jamais été aussi important. Accompagner les acteurs pour répondre à cette aspiration est une préoccupation majeure du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche.

Suite à la remise du **rapport Jouzel et Abbadie consacré à la formation à la transition écologique et au développement soutenable** (TEDS), des travaux vont être impulsés dès cet automne par le ministère pour permettre l'intégration de ces enjeux dans toutes les formations du supérieur.

Il est à noter qu'au-delà des initiatives portées par certains établissements pour offrir d'ores et déjà des unités d'enseignement offrant un socle de connaissances TEDS à tous leurs étudiants, des formations relevant de la transition écologique et du développement soutenable (master en science de la durabilité ou licence en science de la transition écologique et sociétale) ont été accréditées dès cette année.

Afin d'accompagner au mieux ces formations, le ministère a également financé dès cette année **l'appel à projets « Émergences »**, dont une partie des projets lauréats concernait la sensibilisation et la formation à la TEDS.

# Formation des enseignants : la réforme des Inspé poursuit sa mise en œuvre

La formation des enseignants est un enjeu majeur. Il faut continuer à améliorer les parcours existants, comme l'a rappelé le président de la République le 25 août 2022. Les universités, avec les Inspé, sont au cœur de cette formation.

Les Inspé forment à des masters Métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation (MEEF) dans le cadre d'un cursus de deux années d'études post-licence. La formation repose sur un équilibre entre enseignements, stages et périodes d'alternance. Ces formations intègrent notamment une initiation à la recherche, une ouverture sur l'international et un volet numérique.

La rénovation de la formation des professeurs s'est traduite notamment par la mise en œuvre du nouveau référentiel de formation des futurs professeurs du premier et second degré et des conseillers principaux d'éducation, intitulé « Former l'enseignant du XXI<sup>e</sup> siècle », par un déplacement du concours en fin de seconde année de master, et par de nouveaux dispositifs d'expériences en milieu professionnel (contrat d'alternance ou stage d'observation et de pratique accompagnée).

Par ailleurs, **créé à la rentrée 2021, le Parcours préparatoire au professorat des écoles (PPPE) est un parcours innovant** de licence généraliste, opéré à la fois en lycée et en université, qui permet de croiser les approches méthodologiques tout en assurant une formation pluridisciplinaire et une universitarisation progressive. **Deux appels à projets ont permis de labelliser 48 PPPE dans 29 académies.**



La région académique Auvergne Rhône Alpes propose 4 PPPE, à Clermont-Ferrand, à Lyon et deux à Grenoble en sciences de l'éducation, en mathématiques et en lettres.

Enfin, des parcours pré-professionnalisants sont portés dans les universités, permettant de se préparer progressivement au master MEEF et au concours.

## Accès en master : déploiement de la plateforme nationale de candidature en 1<sup>ère</sup> année de master

### Une concertation menée tout au long de l'été

Lors de son discours devant le Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche (CNESER), le 14 juin dernier, la ministre a dit tout son attachement au dialogue et à la concertation avec l'ensemble des acteurs pour relever collectivement les défis de l'enseignement supérieur et de la recherche, dont fait partie la facilitation des candidatures en première année de master. Aussi a-t-elle souhaité qu'une concertation soit menée avant la coupure estivale avec l'ensemble des acteurs de l'enseignement supérieur et de la recherche, afin de pouvoir, dès le début du mois de septembre, dresser le bilan des concertations et rendre publiquement son arbitrage.

En juillet, 4 réunions plénières ont été organisées, avec, respectivement :

- les organisations syndicales ;
- les organisations étudiantes représentatives ;
- les présidentes et présidents des conférences de doyens ;
- le bureau des VP CFVU et France Universités.

La concertation a porté sur le principe d'une plateforme nationale d'admission en première année de diplôme national de master, conçue comme un espace unique de dépôt des dossiers de candidature, de propositions d'admission, d'allocation des places et de réponses des candidats. L'objectif visé est l'amélioration du service rendu aux étudiants et la facilitation des missions des personnels des établissements.

Les grands principes de la plateforme ont été détaillés lors d'une réunion de restitution le 12 septembre 2022 :

- un dépôt unique des dossiers par les candidats, qui ne seraient plus confrontés à une multitude de modalités de recrutement variant d'un établissement à l'autre ;
- la mise en place d'un calendrier national unique. Pour la procédure d'admission 2022, la mise en place d'un calendrier commun de réponses aux candidats et d'inscriptions administratives a d'ores et déjà permis de fluidifier le processus de recrutement ;
- une optimisation de l'attribution des places en master avant la période des congés d'été ;
- une plus grande efficacité du dispositif de saisine du recteur de région académique, grâce à une meilleure connaissance du nombre de places vacantes et au fait que les établissements auront connaissance, bien avant la rentrée, du

nombre de candidats réellement inscrits en leur sein.

La mise en place de la nouvelle plateforme dès 2023 est un élément central dans la facilitation de l'accès en 2e cycle.

La restitution de la concertation relative à la mise en place de la plateforme nationale d'admission en 1re année de master, le 12 septembre en présence de la ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, a permis d'observer qu'un large consensus s'est exprimé au cours des travaux.

La ministre annonce par conséquent la transformation du portail national d'information Trouver Mon Master (TMM) en **plateforme de candidature en 1re année des formations conduisant au diplôme national de master**. La plateforme sera active dès la prochaine campagne de candidatures, au titre de l'année universitaire 2023-2024.

L'objectif premier étant de faciliter l'accès des étudiants titulaires d'un diplôme national de licence à la 1re année du diplôme national de master, **la plateforme concernera uniquement le diplôme national de master. Les établissements concernés seront, d'une part, les établissements autorisés par l'État à délivrer le diplôme national de master et, d'autre part, les établissements d'enseignement supérieur privé d'intérêt général (EESPIG) en convention avec des EPSCP. Ne seront pas concernées, notamment, les formations dispensées exclusivement à destination d'un public en formation continue et les formations à vocation internationale.** Les étudiants relevant du dispositif Études en France ne seront pas concernés non plus par la plateforme.

La ministre a confirmé le calendrier qui sera mis en place, avec plusieurs étapes.

- En **février 2023**, les établissements paramètreront leur offre dans la plateforme.
- En **mars 2023**, les candidats déposeront leurs candidatures.
- **De début avril à la mi-juin 2023**, les établissements examineront les candidatures.
- La phase d'admission se déroulera **de mi-juin à mi-juillet 2023**, avec une redistribution des places non retenues par les candidats, sachant qu'un candidat ne pourra pas accepter simultanément deux propositions d'admission. À la **mi-juin 2023**, tous les candidats seront ainsi informés des réponses apportées à leurs candidatures. Toutefois, **une exception** sera faite pour les formations dispensées par la voie de **l'alternance**, pour lesquelles les établissements pourront téléverser leurs fichiers de classement dans l'application de manière anticipée, **dès le mois d'avril**, afin de permettre aux candidats concernés de se mettre suffisamment tôt en recherche d'un contrat. Un candidat ne pourra pas accepter simultanément deux formations.
- L'inscription administrative des étudiants se déroulera **de mi-juillet à fin juillet 2023**, voire au-delà pour les formations en alternance.
- La phase de saisine du recteur de la région académique commencera, comme c'est le cas aujourd'hui, **dès la mi-juin**.
- **De mi-juillet à la rentrée**, la phase de gestion des désistements permettra de redistribuer les dernières places vacantes.

Par ailleurs, le décompte des candidatures se fera **au niveau des mentions par établissement**.

La possibilité d'une **phase complémentaire** est encore à l'étude. Si elle était mise en place, les candidats pourraient effectuer jusqu'à 10 candidatures en formation classique et 10 candidatures dans des formations en alternance au titre de la phase principale, puis de nouveau deux fois 10 candidatures au titre de la phase complémentaire. Si elle ne pouvait l'être dès 2023, les candidats pourraient effectuer en phase principale jusqu'à 15 candidatures en formation classique et 15 candidatures dans des formations en alternance.

**Les candidatures ne seront pas hiérarchisées par les candidats**, de façon à ce que les étudiants soient au centre de la procédure et gardent la main tout au long du processus d'admission.

**Le processus d'examen des dossiers** s'appuiera, comme aujourd'hui, sur l'appréciation du

projet des candidats, de leur motivation, de leur parcours et des relevés de notes téléversés au format PDF. Selon les spécificités des formations, des fonctionnalités permettront aux établissements de créer des formulaires permettant de poser des questions complémentaires aux candidats.

**Le rôle de la plateforme consistera donc essentiellement à redistribuer les places laissées vacantes** par les candidats ayant accepté d'autres propositions d'admission.

**Un comité éthique et scientifique sera institué. Il veillera notamment au respect des principes juridiques et éthiques qui fondent la procédure nationale de recrutement ainsi que les procédures mises en place par les établissements pour l'examen des candidatures.**

Cette plateforme, au service des étudiants, permettra ainsi de construire **une solution nationale et durable** pour faciliter l'accès au diplôme national de master.

Enfin, il convient bien évidemment de rappeler que, comme pour l'outil Parcoursup où l'amalgame est régulièrement constaté dans l'opinion, ce ne sera pas la plateforme qui sélectionnera les étudiants. La plateforme ne se fait que le porte-voix des décisions d'admission prises par les différentes formations.

A la rentrée 2022, les Universités de la région Auvergne Rhône Alpes proposent 21 821 places en master soit une progression de plus de 2,8% par rapport à 2021.

## Mise en œuvre de la réforme de l'accès au 1er cycle des formations de santé

La réforme de l'accès au premier cycle des formations de santé a pour ambition de mieux former, mieux orienter et mieux insérer les étudiants en santé tout en répondant aux besoins de chaque territoire.

L'année universitaire 2020–2021 a signé la fin de la PACES qui n'atteignait pas ses objectifs en laissant des candidats sans solution, après un concours basé très majoritairement sur la mémorisation de connaissances.

**Les principes de la réforme sont clairs : diversifier les profils et valider les acquis tout en maintenant une exigence dans la sélection pour garantir la qualité des futurs praticiens.**

Pour la rentrée 2022, les capacités d'accueil en 1er cycle représentent un peu plus de 16 900 places en France dont plus de 3 700 pour la région académique Auvergne Rhône Alpes qui représente ainsi 21,8% des places offertes sur le territoire national.

Par rapport au dernier numerus clausus avant la réforme, cela correspond à une augmentation de près de 13 % du nombre de places en médecine, de près de 9 % en pharmacie, d'un peu plus de 17 % en odontologie et de 1,5 % en maïeutique.

## Préparation de la réforme des études de médecine pour les 2e et 3e cycles

La réforme des 2e et 3e cycles des études de médecine est basée sur une stratégie pédagogique renouvelée. Elle modifie l'accès au 3e cycle des études de médecine en organisant une nouvelle procédure d'admission et d'affectation dans une spécialité et une subdivision territoriale.

Les principes de cette réforme sont les suivants :

- Développer les modalités d'enseignement basées sur l'approche par compétences utilisant des techniques pédagogiques actives qui complètent l'apprentissage au lit du malade. Ainsi, la simulation permet l'apprentissage de gestes techniques mais également l'apprentissage de la relation médecin-malade et le travail en équipe.
- Renforcer l'orientation active et personnalisée de l'étudiant, en substituant aux actuelles épreuves classantes des épreuves d'évaluation diversifiées : épreuves dématérialisées, situations cliniques simulées, prise en considération du parcours de formation en lien avec le projet professionnel personnel de l'étudiant.

Cette année universitaire 2022-2023, à l'issue des épreuves classantes nationales, le nombre de postes à ouvrir est de 9 024, soit une augmentation de 233 postes (2,6 % par rapport à 2021). Le Gouvernement a augmenté de façon significative le nombre de postes pour les soins critiques (médecine intensive réanimation, anesthésie réanimation) et pour la médecine générale

En 2021, en région Auvergne-Rhône-Alpes, ce sont plus de 30 500 étudiants tous niveaux confondus qui sont inscrits dans les quatre universités proposant des formations en santé (Médecine, Odontologie, Pharmacie et maïeutique) de la région académique.

## Amélioration des modalités de délivrance du doctorat

Les dernières remontées statistiques font apparaître que, à la rentrée 2021, les inscriptions en doctorat ont légèrement augmenté avec 16 390 doctorants inscrits en première année de thèse, soit un effectif en augmentation de 2 % en un an.

La crise sanitaire avait eu de fortes répercussions sur le nombre de soutenances de thèses en 2020. En 2021, on retrouve un niveau proche des années précédentes avec 13 590 diplômes de docteur délivrés.

Dans le cadre de la loi de programmation de la recherche, des mesures ont été prises afin de permettre une meilleure reconnaissance du doctorat : reconnaissance dans les conventions collectives, création du contrat doctoral de droit privé, du contrat post-doctoral, augmentation de 20 % de contrats doctoraux financés par le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, revalorisation de 30 % de la rémunération des nouveaux contrats doctoraux, augmentation de 50 % d'ici 2027 du nombre de Conventions industrielles de formation par la recherche (Cifre).

Après de nombreuses concertations avec tous les acteurs de l'enseignement supérieur et de la recherche au cours de l'hiver 2021, l'arrêté du 25 mai 2016 fixant le cadre national de la formation et les modalités conduisant à la délivrance du diplôme national de doctorat a été retravaillé pour améliorer l'information des futurs docteurs, garantir le bon déroulement de la thèse, améliorer la préparation au devenir professionnel des docteurs, et réaffirmer l'attachement fondamental du chercheur au principe d'intégrité scientifique.

Ce nouvel arrêté a été publié le 31 août 2022 :

**1. Offrir des conditions d'accueil plus diversifiées aux étudiants** afin de sécuriser le parcours des jeunes doctorants qui souhaitent effectuer leur formation dans le secteur privé, favoriser l'augmentation du recrutement de docteurs au sein des entreprises et renforcer la visibilité du doctorat et sa valorisation dans tous les secteurs économiques. Le texte ouvre la possibilité d'effectuer un doctorat au sein du secteur privé (EPIC ayant des missions de recherche, établissements privés de formation ou de recherche, fondations de recherche privées, entreprises privées).

## 2. Renforcer l'accompagnement du doctorant tout au long de la préparation de sa thèse.

Le projet d'arrêté réaffirme l'importance du comité de suivi du doctorant, dont les missions sont élargies et renforcées. Le comité de suivi individuel (CSI) assure donc un accompagnement du doctorant pendant toute la durée de la thèse et se réunit obligatoirement avant l'inscription en 2<sup>e</sup> année et avant chaque nouvelle inscription. Une vigilance tout particulière le conduit lors des entretiens à repérer toute forme de conflit, de discrimination ou de harcèlement moral et sexuel ou d'agissement sexiste.

## 3. Mettre en œuvre les principes de l'intégrité scientifique tout au long du parcours doctoral.

L'article 16 de la LPR précise que les travaux de recherche respectent les exigences de l'intégrité scientifique visant à garantir leur caractère honnête et scientifiquement rigoureux, et à consolider le lien de confiance avec la société. L'intégrité scientifique contribue à garantir l'impartialité des recherches et l'objectivité de leurs résultats. L'arrêté crée donc un véritable parcours, de l'inscription en doctorat avec la signature de la charte du doctorat jusqu'à la soutenance de la thèse et la prestation de serment prévue par l'article 18 de la loi.

## 4. Affirmer l'importance du suivi de l'insertion professionnelle des docteurs.

Afin d'améliorer le suivi des docteurs et leur insertion professionnelle, l'article 34 de la LPR complète les attributions du président d'université qui doit désormais présenter chaque année au conseil d'administration un rapport sur l'évolution de la situation professionnelle des personnes auxquelles l'université a délivré le diplôme national de doctorat dans les cinq années précédentes. Ce rapport est transmis aux ministres chargés de l'enseignement supérieur et de la recherche et au HCÉRES.

### « Ma thèse en 180 secondes » : Alphanie Midelet doctorante de l'Université Grenoble Alpes représentera la France en finale internationale à Montréal



Ma thèse en 180 secondes permet aux doctorants de présenter leur sujet de recherche, en français et en termes simples, à un auditoire profane et diversifié. Chaque étudiant ou étudiante doit faire, en trois minutes, un exposé clair, concis et néanmoins convaincant sur son projet de recherche. Le tout avec l'appui d'une seule diapositive !

Sur les 16 doctorantes et doctorants qui ont concouru le 31 mai 2022 à la Bourse du travail de Lyon lors de la finale française du concours, Alphanie Midelet, doctorante de l'Université Grenoble Alpes au laboratoire Hypoxie et physiopathologies cardiovasculaires et respiratoires (Inserm/Université Grenoble Alpes), a reçu le premier prix du jury pour sa prestation sur « Traitement de l'apnée obstructive du sommeil par pression positive continue : étude des données de télésurveillance pour comprendre l'impact des modifications du traitement et prédire les événements aigus ».

Elle représentera la France lors de la finale internationale qui se déroulera le 6 octobre 2022 à Montréal.



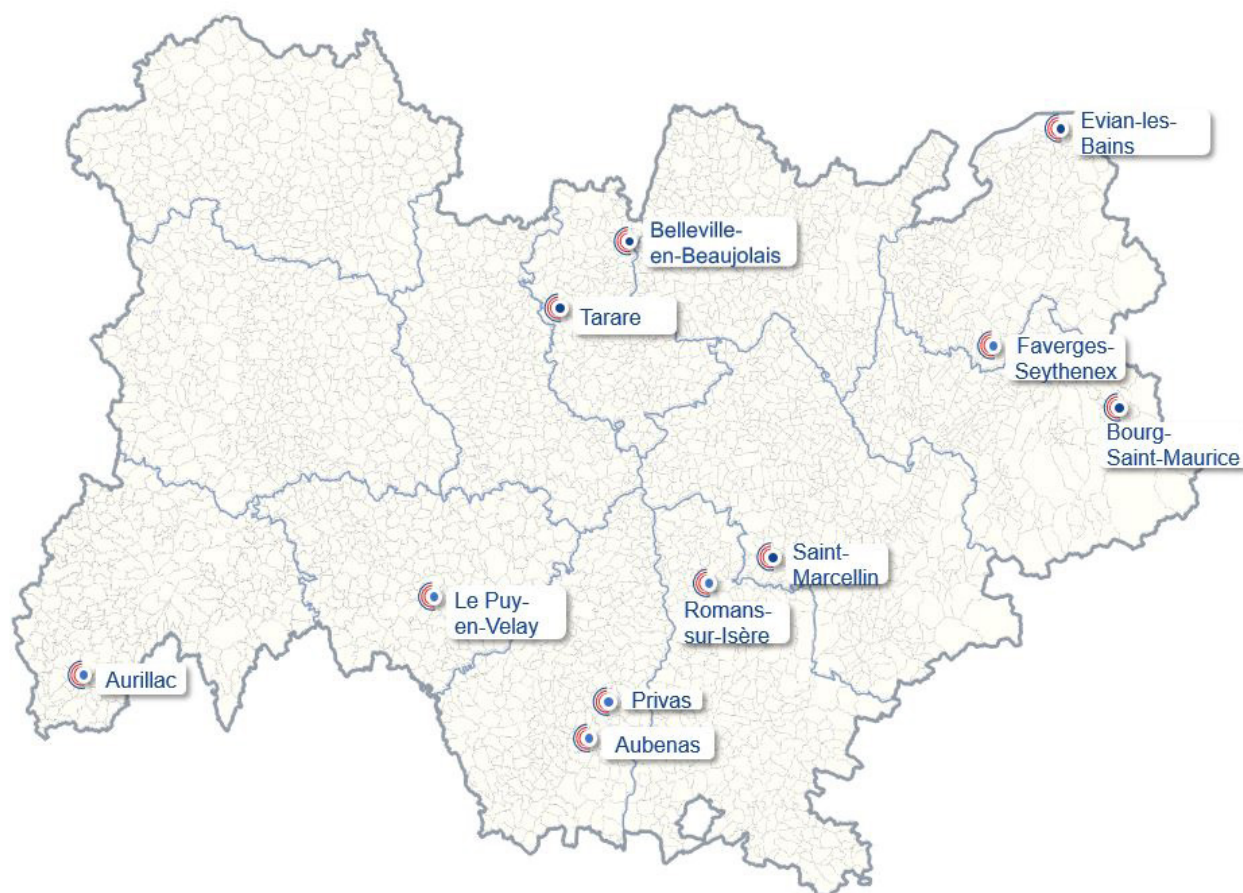
# Les Campus connectés pour accompagner les étudiants à distance



Lieu d'études où les jeunes peuvent suivre, près de chez eux, des formations à distance dans l'enseignement supérieur en bénéficiant d'un tutorat individuel et collectif, le campus connecté offre la possibilité de poursuivre une formation du supérieur, diplômante ou certifiante, à distance, et dans des conditions favorisant sa réussite.

Labellisé par l'Etat, un campus connecté est porté par une collectivité territoriale et une université qui en est l'opérateur pédagogique

La région académique Auvergne-Rhône-Alpes dispose aujourd'hui d'un réseau de 11 campus connectés, ce qui la place en seconde position nationale, juste derrière la région Occitanie pour laquelle 13 projets ont été retenus. Trois autres sites développent une réflexion pour mettre en place des campus connectés hors financement national : Oyonnax qui pourrait être déployé en 2023-2024, Montluçon avec un pilotage partagé entre la communauté de communes et le département de l'Allier, et Ambert où la réflexion implique aussi la société Sanofi.



# Compétences et métiers d'avenir (CMA) : la formation au cœur du programme France 2030



Pour soutenir l'adaptation des formations aux compétences demandées par les métiers de demain, un appel à manifestation d'intérêt "Compétences et métiers d'avenir" est actuellement mené.

**L'État y mobilise 2 milliards d'euros dans le cadre du plan d'investissement France 2030 pour accélérer le diagnostic de besoins, la création ou l'adaptation de formations aux besoins de compétences des nouvelles filières et des métiers d'avenir.**

Portés notamment par des universités et des établissements d'enseignement supérieur, ces dispositifs de formations préparent des étudiants, des salariés, des entrepreneurs ou des personnes en reprise d'études aux grands défis que sont, par exemple, la santé numérique, l'intelligence artificielle, la ville durable et les bâtiments innovants, la cybersécurité, les technologies du quantique, la digitalisation et la décarbonation des mobilités, ou l'alimentation saine, durable et traçable.

Les 66 premiers lauréats de l'appel à manifestation d'intérêt ont été dévoilés en juillet.

Une deuxième levée de projets est actuellement en cours d'analyse. Une troisième levée est ouverte jusqu'au 15 octobre 2022.

Les résultats de la première vague de l'appel à manifestation d'intérêt « Compétences et métiers d'avenir » sont d'ores et déjà très encourageants pour la région : 66 projets retenus pour 304 M€ au total dont 12 projets pour 112 M€ sont en Auvergne-Rhône-Alpes (dont 56 M€ sont pour le projet QuantEdu-FranceverIT, consortium national sur les technologies quantiques piloté par l'UGA).

- 23 projets de diagnostic : 1 en Auvergne-Rhône-Alpes
- 43 projets de dispositifs de formation : 11 en Auvergne-Rhône-Alpes







**La recherche  
au cœur de  
l'enseignement  
supérieur**

# D'importants investissements par France 2030



Afin de positionner la France en leader de l'innovation de demain, depuis les développements en amont en recherche fondamentale jusqu'à l'industrialisation dans les secteurs clés de notre économie, **la recherche a été placée au coeur du programme France 2030.**

Ce sont ainsi, en particulier, **3 milliards d'euros qui sont investis dans les laboratoires de nos établissements de recherche**, via le financement de programmes et équipements prioritaires de recherche (PEPR).

Ces programmes visent à consolider ou à faire émerger la structuration des communautés scientifiques françaises sur des thématiques considérées comme prioritaires au niveau national ou européen, et ayant un fort impact sociétal. À l'été 2022, 40 programmes ont ainsi été lancés, correspondant à des thématiques variées : environnement, santé, systèmes énergétiques, quantique, cybersécurité.

Les opérateurs de recherche, organismes nationaux et établissements d'enseignement supérieur et de recherche sont mobilisés sur l'ensemble de ces programmes ambitieux qui contribueront à la France de demain.

A la demande du préfet de Région, le recteur de la région académique Auvergne-Rhône-Alpes pilote le comité transverse « Formation » et la déléguée régionale académique à la recherche et à l'innovation (DRARI) pilote deux comités sectoriels en Santé et sur l'électronique et la robotique.

## Les Chaires de professeur junior: une attractivité des métiers de chercheurs

Les contrats de chaire de professeur junior, créés par la Loi de Programmation de la Recherche, ont pour objectif, d'accélérer la carrière académique de jeunes talents tout en leur confiant un accompagnement de 200 000€ en moyenne financés par l'ANR pour construire et décliner leurs activités de recherche. Il est prévu de créer 2 000 chaires entre 2021 et 2030.

Ces chaires de professeur junior constituent une nouvelle voie de recrutement sur projet de recherche et d'enseignement. Après évaluation de la valeur scientifique et de l'aptitude professionnelle de l'agent par une commission de titularisation, ces chaires permettent d'accéder, après une période de 3 à 6 ans, à un emploi titulaire dans les corps de professeurs des universités et assimilés ou de directeurs de recherche. Ce sont donc de nouveaux postes qui sont créés dans les établissements et les organismes de recherche.

A l'échelle de la région académique, sept établissements se sont vus attribuer 16 CPJ répartis de la façon suivante :

|                        | 1ère vague (2021) | 2ème vague (2022) | Total par établissement |
|------------------------|-------------------|-------------------|-------------------------|
| Université Lyon 1      |                   | 2                 | 2                       |
| Université Lyon 2      |                   | 1                 | 1                       |
| UJM                    |                   | 3                 | 3                       |
| USMB                   |                   | 2                 | 2                       |
| UCA                    | 2                 | 1                 | 3                       |
| INSA de Lyon           | 3                 | 1                 | 4                       |
| ECL                    |                   | 1                 | 1                       |
| <b>Total par vague</b> | <b>5</b>          | <b>11</b>         | <b>16</b>               |

Pour la 3e campagne de recrutement des chaires de professeur junior, le MESR fait évoluer les modalités de leur attribution désormais fondées sur «une note stratégique» de la «politique scientifique et internationale» de l'établissement qui précise le nombre de CPJ souhaitées sur 3 ans (2023-2025). Cela répond à la volonté du ministère de donner une visibilité plus importante aux établissements en leur offrant des perspectives pluriannuelles et de renforcer leur autonomie.

## Accompagner la poursuite d'études et l'insertion professionnelle - Valoriser l'entrepreneuriat étudiant

### Pépité

L'esprit d'entreprendre continue son essor au travers des Pôles étudiants pour l'innovation, le transfert et l'entrepreneuriat (Pépité) et au travers de nombreuses initiatives prises par les établissements.

Pépité France fédère les 33 Pépité (Pôles Étudiants pour l'Innovation, le Transfert et l'Entrepreneuriat) mis en place sur tout le territoire dans les sites d'enseignement supérieur. Pépité France permet la mise en lien des projets de création d'entreprise des étudiants et des jeunes diplômés avec les entreprises, ainsi que les structures d'accompagnement et de financement.

Porté par l'Université Grenoble Alpes, Pépité oZer s'adresse à tous les étudiants et jeunes diplômés de l'Académie de Grenoble, quels que soient leur parcours et leur spécialisation. En 2020, il est reconnu comme pôle d'excellence par le ministère de l'enseignement supérieur de la recherche et de l'innovation dans le cadre de l'appel à projets « Esprit d'entreprendre ». Depuis de nombreuses années, Pépité oZer a su s'entourer d'une multiplicité de partenaires au service de l'entrepreneuriat étudiant. Ils interviennent à tous les stades du parcours et pour toutes les missions : témoignage, atelier de formation, comité d'engagement, tutorat, expertise, jury de concours, comité de perfectionnement et de pilotage...

Une partie des actions mises en place par Pépité oZer s'inscrit dans le cadre d'une coordination conduite au niveau de la Région Auvergne-Rhône-Alpes, en partenariat avec Pépité Beelys (Université de Lyon) et Clermont Auvergne Pépité (Université

## I-PhD / I-Lab / I-Nov

I-PhD / I-Lab / I-Nov sont les trois concours d'innovation annuels conçus comme un continuum entre laboratoire-création-croissance.

- Du laboratoire de recherche publique : I Phd récompense le jeune chercheur-docteur.
- A la création de l'entreprise innovante : I-Lab récompense la création d'entreprise innovante.
- Vers la croissance : I-Nov récompense l'émergence d'entreprises leaders (le concours est en cours).

Le 4 juillet 2022 s'est tenue la cérémonie de remise nationale des prix à Paris sous l'égide du SGPI et de la Ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche.

**I-Phd**, concours initié en 2019, dans le cadre du PIA, s'adresse aux jeunes chercheurs/euses ou doctorants qui souhaitent créer ou co créer une start-up deeptech via un transfert de technologie valorisant les résultats de recherche. L'objectif est de placer les chercheurs au cœur de la réindustrialisation française, de créer des entreprises compétitives à l'international et de favoriser l'émergence de nouveaux métiers. Trois conditions nécessaires : Jeune docteur –Labo public de recherche - SATT

Les récompenses :

- Accompagnement d'un an pour accélérer le projet,
- Bourse French Tech de 30 000 € dédiée
- Visibilité nationale,
- Kit de vidéo par des professionnels.

### La promotion I-Phd 2022 :

- 36 lauréats au niveau national dont 11 en AuRA,
- 10 Grands Prix niveau national dont 3 en AuRA.

**I-Lab**, concours initié il y a 24 ans par le MESR, en soutien à la création d'entreprises de technologies innovantes, est un label reconnu pour la recherche française. Le lauréat obtient entre 250 et 600 K€.

A permis la création de 2 224 entreprises dans notre pays, dont plus de 60% sont issues de la recherche publique, ce qui était un objectif (30 de ces entreprises ont été introduites/cotées en bourse). **En AURA, environ 24 entreprises par an créées depuis 24 ans.**

- Depuis 1999 :
- 526 M€ mobilisés,
- 23 803 candidatures,
- 4 000 lauréats (taux de réussite global sélectif : 15%)

### La promotion I-Lab 2022 :

- 19 lauréats en AuRA, sur 78 à l'échelle nationale (12 issus de Grenoble Alpes, 6 de Lyon Saint Etienne et 1 d'Auvergne)
- 3 Grands prix en AuRA sur les 10 au niveau national.

# Fête de la Science 2022 – Réveil climatique du 7 au 17 octobre 2022

Pour cette 31ème édition, la Fête de la Science propose une thématique d'actualité : changement climatique : atténuation et adaptation. Une nouvelle approche trans et multidisciplinaire qui évite de tomber dans le « solutionnisme technologique » ou la « collapsologie ». Autour de « Changement climatique, atténuation et adaptation », chercheurs et citoyens sont invités à réfléchir sur notre impact environnemental mais aussi sur les solutions, l'inégalité écologique ou le récit que l'on peut faire de ce phénomène grandissant. Au-delà des considérations énergétiques, il est temps d'aborder le changement climatique dans toutes ses dimensions sociales, politiques ou même historiques.

## Chiffres clés de l'édition 2022 pour la région AURA :

- 1075 actions = 542 actions ponctuelles et 510 actions réparties dans les événements d'envergures suivants :
  - 20 Villages des Sciences
  - 20 Parcours scientifiques
  - 31 Festivals
- 427 porteurs de projets 185 communes impactées

En 2021, ce sont plus de 95 000 visiteurs, dont 27 000 scolaires qui ont participé à l'évènement

## Les parrains 2022 :

- Jamie Gourmaud, parrain national 2022, animateur TV, bien connu du grand public pour l'émission « C'est pas sorcier »
- Luc Moreau, ambassadeur régional 2022, glaciologue de renommée internationale et docteur en géographie alpine

Cette année, et pour la seconde fois, la coordination Auvergne-Rhône-Alpes de la Fête de la Science a rassemblé un comité de 11 scientifiques pour réfléchir à une action de lancement régional et un grand jeu concours. Ces scientifiques étudient tous le changement climatique, sous différents angles, de la glaciologie à la communication, en passant par l'anthropologie et le marketing...





**Des  
établissements  
accompagnés  
dans leurs  
stratégies de sites**

## Redynamisation des politiques de sites

La politique nationale de structuration territoriale des sites d'enseignement supérieur, de recherche et d'innovation a pour objectif de doter la France de pôles visibles à l'international, en fédérant les acteurs d'un site autour d'axes stratégiques en cohérence avec le cadrage national et européen, ce qui favorise le transfert en faveur du développement économique.

Les établissements d'enseignement supérieur doivent donc être tout à la fois très connectés à leur territoire, en lien constant avec les secteurs socio-économiques et ouverts à l'international.

Les contrats des sites de Grenoble, Chambéry et Clermont sont en cours de signature. Pour le site de Lyon, les réunions de dialogue contractuel débutent et la signature du contrat devrait intervenir en 2023.

La mise en place d'établissements publics expérimentaux (EPE) créés en application de l'ordonnance n° 2018-1131 du 12 décembre 2018 relative à l'expérimentation de nouvelles formes de rapprochement, de regroupement ou de fusion des établissements d'enseignement supérieur et de recherche a permis de simplifier et de dynamiser le paysage national de l'enseignement supérieur en favorisant les regroupements d'acteurs d'un même territoire, pour une meilleure visibilité internationale.

Les effets bénéfiques de cette redynamisation des politiques de sites peuvent d'ores et déjà se mesurer avec une progression des établissements français dans les classements internationaux. Le ministère va s'attacher, dès l'année 2022-2023, à consolider et à pérenniser les sites qui sont en mesure de sortir de l'expérimentation tout en accompagnant ceux qui n'ont pas encore trouvé leur modèle d'organisation.

Cet accompagnement concerne pour le territoire de la région Auvergne Rhône-Alpes l'Université Clermont-Auvergne, labellisée I-Site, sous statut d'EPE depuis le 1er janvier 2021 et l'Université Grenoble-Alpes, labellisée I-DEX, devenu EPE le 1er janvier 2020

## Dialogue de gestion avec l'Etat

Depuis 2018, le dialogue stratégique et de gestion (DSG) se substitue, pour une partie des moyens nouveaux de la loi de finances, à l'allocation paramétrique des moyens fondée sur des clés de ventilation. Mis en œuvre de façon expérimentale en 2018-2019 (10 établissements pilotes), le DSG a été étendu à 111 établissements en 2022.

Grâce à un dialogue entre les établissements, les rectorats et le ministère, le DSG permet d'attribuer, selon la situation exposée par chacun des établissements, d'une part, des moyens soclés alloués en fonction du nombre de places créées, et, d'autre part, des moyens non pérennes liés à la trajectoire financière et aux projets stratégiques exprimés par chaque établissement dans son contrat pluriannuel. En 2022, le DSG a permis d'allouer, en fonction des spécificités de chacun, environ 140 millions d'euros.

Sous l'impulsion du président de la République, qui a rappelé son attachement à la poursuite de la différenciation des établissements, le dialogue de gestion des établissements avec l'État est amené à évoluer vers de véritables Contrats d'Objectifs et de Moyens Pluriannuels (COMP).

Il s'agit de fixer une trajectoire pluriannuelle aux établissements en poursuivant d'une part



l'accompagnement des établissements dans le déploiement de leur trajectoire stratégique tout en confortant leur autonomie et en offrant une visibilité pluriannuelle des moyens. La mise en place, d'autre part, de véritables instruments de pilotage stratégique au niveau de l'Etat en associant indicateurs et moyens, tout en s'assurant de la cohérence des politiques publiques mises en œuvre.

La procédure sera initiée dès 2023.

## **L'appel à projets « ExcellenceS sous toutes ses formes » pour soutenir les stratégies de sites**

La diversité des territoires, des acteurs, qu'ils soient universités ou grandes écoles, constituent la richesse de l'enseignement supérieur et de la recherche français et justifie le « S » que l'État revendique sur l'objectif d'ExcellenceS.

L'appel à projets « ExcellenceS sous toutes ses formes » vise à accompagner les établissements d'enseignement supérieur et de recherche porteurs d'un projet de transformation ambitieux à l'échelle de leur site, dans la mise en œuvre de leur stratégie propre, élaborée à partir de leur dynamique territoriale et de leurs besoins spécifiques.

Il est doté de 800 millions d'euros, issus là encore du plan France 2030.

Cet appel à projets permet ainsi d'affirmer une signature distinguant un site au niveau national comme international et offre le meilleur environnement possible à ses personnels, étudiants et partenaires publics comme privés tout en développant l'attractivité nationale et internationale de l'établissement ou du site.

La deuxième vague, close le 1er février 2022, a vu le dépôt de 38 projets. Les 17 lauréats ont été annoncés par la ministre Sylvie Retailleau à Grenoble le 12 juillet dernier. Chacune des réponses est singulière. Ensemble, elles font également réseau, parce qu'elles répondent à des enjeux communs. Elles confirment ainsi le rôle essentiel que jouent nos établissements au sein de la société sur des thèmes aussi essentiels que la transition écologique et énergétique ou la santé globale.

La troisième et dernière vague sera clôturée au 12 janvier 2023.

### **Pour la région Académique les projets lauréats de la 2ème vague sont les suivants :**

- SHAPE MED pour 28,1 M€ (Université Lyon1) : À travers le projet Shape-Med (Structuration d'une approche 'une seule santé' pour la médecine personnalisée), et «en s'appuyant sur le premier écosystème industriel d'innovation en matière de santé en France et le deuxième plus grand système hospitalier universitaire, l'université Claude-Bernard Lyon-I et ses partenaires répondent de façon ambitieuse aux défis de la médecine et de la 'santé unique' en constituant un hub santé d'excellence, en connectant acteurs publics et privés et en renforçant, par une stratégie RH intégrée, le continuum hôpital-université-recherche.»

- USMB Shine pour 8,8 M€ (USMB) : Le projet Shine (stratégie de l'USMB pour un meilleur impact sur l'écosystème et la société) de l'université de Savoie Mont-Blanc «veut contribuer davantage aux transitions environnementales, industrielles et sociétales autour de 3 axes prioritaires : interactions homme-environnement ;

services et industries du futur ; patrimoine culturel et sociétés en mutation. Le projet vise à structurer la recherche et l'enseignement de manière interdisciplinaire, à diffuser et valoriser les connaissances pour accélérer le développement des entreprises et des territoires et à constituer des hubs thématiques de recherche et d'enseignement avec l'ensemble des parties prenantes.»

• GATES pour 27,7 M€ (UGA) : Le projet grenoblois «entend renforcer son attractivité et sa signature de site autour de trois axes principaux :

- «La création d'une offre de premier cycle attractive et différenciée, préparant à l'insertion professionnelle et aux études supérieures ;
- l'accroissement de l'attractivité internationale en recherche (par le biais de doctorats, de post-docs et de chercheurs invités cofinancés en relation avec ses partenariats internationaux) ;
- le développement de l'expertise, de la visibilité et l'attractivité des sciences humaines et sociales.»





**RÉGION ACADÉMIQUE  
AUVERGNE-  
RHÔNE-ALPES**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## Contact presse

Rectorat de Lyon - service Communication

Tél. 04 72 80 60 10

[communication@ac-lyon.fr](mailto:communication@ac-lyon.fr)

